

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE RACINE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 343-11-2021 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 123-12-2006 DANS LE BUT DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES CONSTRUCTIONS AUTORISÉS ET INTERDITS PAR ZONE (CR-5)**

**ATTENDU QUE** les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Racine;

**ATTENDU QU'** un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Racine désire adapter la grille des usages et des constructions autorisés et interdits par zone applicables sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a préalablement été donné par monsieur André Courtemanche, conseiller, lors de la séance du 15 novembre 2021;

**ATTENDU QU'** un premier projet de règlement a été adopté le 15 novembre 2021;

**ATTENDU QU'** une assemblée de consultation publique a été tenue le 2 décembre 2021;

**ATTENDU QU'** un deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 6 décembre 2021;

**ATTENDU QUE** suite à un avis public dûment donné le 9 décembre 2021, aucune demande valide n'a été reçue dans le délai requis en regard de toute zone visée de la part des personnes intéressées, demandant à ce que lesdites dispositions du second projet de règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LOUISE LAFRANCE LECOURS, CONSEILLÈRE, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement numéro 343-11-2021 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**RÈGLEMENT 343-11-2021**

## Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## Article 2

L'article 7.4, de la section 1, du chapitre 7 sera modifié afin de permettre les usages « Établissement lié à l'éducation » et « Parc, espace vert et terrain de jeux » dans la zone CR-5.

		Grille des usages et des constructions autorisés par zone										
GROUPE D'USAGES	Sous-groupe Réf. classe d'usages	ZONES										
		CR-1	CR-2	CR-3	CR-4	CR-5	CR-6	CR-7	CR-8	CR-9	CR-10	
COMMUNAUTAIRE	6,4 A	Institutionnel										
	A.1	Établissement d'enseignement										
	A.2	Établissement lié à la santé et aux services sociaux										
	A.3	Établissement lié à la sécurité publique										
	A.4	Établissement lié à l'administration publique										
	A.5	Parc, espace vert et terrain de jeux										
	B	Activité éducative ou culturelle										
	B.1	Établissement lié à l'éducation										
	B.2	Établissement lié aux activités culturelles										
	C	Activité religieuse ou communautaire										
	D	Équipement ou infrastructure d'utilité publique										
	INDUSTRIEL	6,5 A	Industriel I									
		B	Industriel II									
C		Industriel III										
D		Centre de recherche ou laboratoire										
E		Abattoir										
F		Industrie de première transformation agro-alimentaire										
G		Industrie de première transformation de produits forestiers										
H		Extraction										
I		Atelier de fabrication et de réparation										
AGRICOLE ET FORESTIER		6,6 A	Exploitation agricole									
	A.1	Agriculture de type I										
	A.2	Agriculture de type II										
	A.3	Agriculture de type III										
	A.4	Chenils										
	B	Exploitation forestière										
	B.1	Érablière										
	B.2	Sylviculture										
	C	Matières résiduelles										
	C.1	Lieu d'enfouissement sanitaire										
	C.2	Dépôt de matériaux secs										
	C.3	Site de compostage										
	C.4	Entreposage et traitement de boues stabilisées										
	C.5	Centre de recyclage										
	USAGES SECONDAIRES											
	Établissement de services personnels (art. 6.8)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Établissement de services professionnels (art. 6.9)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Établissement de services d'affaires (art. 6.10)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Établissement de services artisanaux (art. 6.11)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Atelier de fabrication et de réparation (art. 6.12)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Commerce de produits d'alimentation artisanaux (art.6.13)		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	USAGES ET CONSTRUCTIONS SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS											
	Piste cyclable		X	X	X	X	X	X	X	X	X	
	Compagnie d'excavation								X			
	Meunerie						X					
Maison d'accueil		X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Sentier pédestre		X	X	X	X	X	X	X	X	X		
Kiosque				X								
USAGES ET CONSTRUCTIONS SPÉCIFIQUEMENT PROHIBÉS												
Tour de Télécommunication		-	-	-	-	-	-	-	-	-		

X: Usages permis  
\*: Usages conditionnels

- Usages spécifiquement prohibés

## Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi

ORIGINAL SIGNÉ

MARIO CÔTÉ  
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

LYNE GAUDREAU  
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS DE MOTION : 15 novembre 2021  
ADOPTION DU PREMIER PROJET : 15 novembre 2021  
ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET : 6 décembre 2021  
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 10 janvier 2022  
ÉMISSION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : 4 février 2022

**RÈGLEMENT 343-11-2021**